



Relevé de décisions

| Compte rendu | No. | Date/heure |
|-------------------|-----|-------------------------------|
| Conseil Municipal | 15 | Jeudi 24 septembre 2015 19h00 |

| | |
|-----------------------|--|
| Notes de : | Eddie KARSENTY, |
| Participants : | Denis CHAMBON Lydia CONSTANTIN, Marie-Christine DURIF, Véronique RAMBAUD, Bernard BILLES, Alain BRICHE, Serge CARMONA, Jean-Pierre CHARDON, Robert DURIEUX, Pierre POURRAT, Livio PIAZZA, Frédérique SAVOYE, Gisèle GOBIN |
| Excusé(e)s : | Serge CARMONA, Cédric FERMOND (arrivé à 22 heures) |

Procuration de Cédric FERMOND donnée à Lydia CONSTANTIN (jusqu'à 22 heures) pour délibérations à prendre lors du Conseil.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2015 :**
Délibération du Conseil
- Approuvé à l'unanimité des présents

- **Convention SNE (Système National d'Enregistrement de la demande de logement social):**

Monsieur Pierre-Yves DUC, chargé de Mission Logements - Transports à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais nous informe que le logiciel ETOIL d'enregistrement de la demande de logement social en Isère cesse de fonctionner au 30 septembre 2015. Les collectivités de l'Isère doivent donc se rattacher au Système National d'Enregistrement de la demande (SNE) pour pouvoir consulter et enregistrer les dossiers dès le 1^{er} octobre.

Pour être utilisateur du SNE, les collectivités doivent signer avec l'Etat une convention que vous trouverez en pièce jointe.

Cette convention acte notamment que l'enregistrement des dossiers déposés sur la commune de Saint-Alban du Rhône sera toujours réalisé par la CCPR.

Il est cependant nécessaire que notre commune adopte cette convention afin que nous puissions être utilisateur du SNE en consultation.

Une fois cette délibération adoptée, elle nous sera envoyée à la CCPR pour transmission aux services de l'Etat.

La CCPR nous recontactera pour les modalités de signature de la convention.

Les services de la CCPR ont recensé en juillet le ou les utilisateurs du SNE pour notre commune.

- A Saint-Alban du Rhône il s'agit de Monsieur CARMONA Serge et Mme RAVEL Katia.

Ces informations ont été envoyées aux services de l'Etat qui doivent nous communiquer les identifiants de connexion.

Des formations pour l'utilisation du SNE seront organisées à la CCPR les 21 et 28 septembre.

Un courrier avec les modalités d'inscription sera envoyé prochainement.

La convention (ci-jointe en annexe 1) a été envoyée à chaque conseiller pour une lecture avant le vote.

Vu que le logiciel ETOIL d'enregistrement des demandes de logement social en Isère va cesser de fonctionner le 30 septembre 2015

Vu que les collectivités de l'Isère doivent donc se rattacher au Système National d'Enregistrement de la demande (SNE) pour pouvoir consulter et enregistrer les dossiers dès le 1^{er} octobre.

Vu que pour être utilisateur du SNE, les collectivités doivent signer avec l'Etat une convention.

Vu le contenu de la convention

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité des présents

- **Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe**

Le Conseil Municipal sursoit à statuer sur ce point qui est en lien avec le point « Annualisation du temps de travail »

- **Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe**

Monsieur le maire explique aux conseillers que l'agent qui travaille habituellement à l'accueil de la mairie est en arrêt maladie depuis le mois d'avril 2015 et devrait revenir début octobre 2015, cet agent a demandé son départ à la retraite en mai 2016.

Actuellement c'est un agent de la commune qui assure son remplacement.

La commune établit par périodes des CDD, le prochain s'arrête le 31/12/2015.

Les conditions des contrats en CDD sont encadrées et la commune ne pourra pas continuer à faire de CDD sur ce poste.

Vu le départ à la retraite annoncé début mai 2016

Vu la nécessité d'avoir une personne à l'accueil de la mairie

Il est proposé aux élus de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016 pour 35 heures par semaine

Délibération du Conseil

- Approuvé à l'unanimité des présents

- **Facturation de l'eau par la Régie d'Assainissement**

Monsieur le maire explique aux conseillers que la régie d'assainissement s'est équipée d'un nouveau logiciel pour la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Depuis la prise de compétence assainissement par la CCPR, la commune assurait la facturation assainissement pour le compte de la régie d'assainissement de la CCPR, en même temps qu'elle facturait l'eau aux abonnés.

Il est demandé l'avis des conseillers municipaux pour que ce soit la Régie d'assainissement qui gère la facturation de l'eau sur la commune de Saint-Alban du Rhône, dans le même temps que la facturation de l'assainissement.

Délibération du Conseil

- 13 voix Pour
- 1 Abstention

- **Annualisation du temps de travail du personnel non titulaire :**

Demande en attente à cause des conséquences entraînées si les besoins de la commune venaient à diminuer. (cf point "création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe")

- **Terrain Famille FORAY**

Evaluation : acquisition de l'ensemble (terrains et maison) pour 815 000 €

Emprunts : 800 000 € à 2,40 % sur 20 ans = 50 834,20 € d'annuités par an ; à 2,98% = 48 829,72 €

800 000 € à 2,60% sur 25 ans = 43 918,93 € ; à 2,22% = 42 040,31 €

Rappel : annuités en 1995 = 156 473€ ; annuités hors OPAC en **2003 = 205 775€**, en 2004 = 229 289€, en 2005 = 203 115€, en 2006 = 204 875€, en 2008 = 118 240€ ; en 2014 : 139 954€ ; en **2015 = 122 593 €** ; capital restant dû au 01/01/2016 = 318 319 € ; deux des trois emprunts restants se terminent bientôt : l'un le 1^{er} mai 2016 et l'autre le 30 juin 2017 (il ne restera donc plus que l'emprunt pour les terrains acquis à Monsieur PEROUSE, Route des Balmes).

. Subventions : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) = 25 % des équipements et de l'emprise, par le pôle médical à créer, sur le terrain acquis

. Subventions du Département : pas d'aide sur le foncier, aide de 15 % (taux pour notre commune) si création d'un foyer-logement avec parties communes dans le cadre dans le cadre de contrats territoriaux

. Subventions Rhône-Pluriel : Madame CONTREAU, de Rhône-Pluriel, va demander un Grand Avenant pour les projets de Pôle Médical (pas de subvention) pour l'instant : réponse en décembre 2015. Pas de subvention pour les foyers-logement

. Subventions A.R.S. : sous conditions

. Subventions / Préfecture : F.N.A.D.P.

. Subventions Conseil Général sous conditions : accueil de stagiaires et informations sur la prévention

Diverses phases de travail :

. Pour le pôle médical : RDV avec l'ARS le 6 octobre à Grenoble, création d'une brochure à destination des candidats médecins; travail phasé proposé par Monsieur B. Roquesalane, architecte : phases définition analyse, de proposition, de délibération et de finalisation (B. Roquesalane en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Oeuvre "AMO" = 2 000€ par phase)

. Pour le foyer logement : rendez-vous sur le terrain avec « Habitat Dauphinois » et leur architecte le lundi 5 octobre à 10 H 30. Réunion avec Habitat Dauphinois en mairie le 21 octobre à 8heures30 ; prévoir un levé topographique à effectuer par un géomètre.

- **Terrain Monsieur PEROUSE**

Division de la parcelle AB290, avec bande de terrain de 226 m² acquise par la commune contre servitude de passage et servitude de réseaux

Bande de terrain de 3,50 m de large Route des Balmes (338 m² de la parcelle AC853, qui devient la parcelle AC905), bornée le 10 septembre 2015 et cédée gracieusement à la commune dans le cadre de la servitude de passage Place du Village, le reste constituant la parcelle AC906

- **Règlement de la Salle Polyvalente**

Divers problèmes ont été identifiés : utilisation de la salle le vendredi, nettoyage de la salle (ménage à 7 heures, état des lieux à 8 heures 30), consignes à donner lors de l'état des lieux (portes fermées, ne pas sortir de matériel, vérifier si eau chaude, ...), barillets à changer, horaires de remise des clés.

Un groupe de travail a été constitué, dont les membres sont : Eddie KARSENTI, Alain BRICHE, Pierre POURRAT, Jean-Pierre CHARDON, Bernard BILLES, Serge CARMONA, Cédric FERMOND.

- **Panneaux d'information lumineux : proposition de la CCPR (+radars pédagogiques)**

Panneaux d'information : réponse à donner le 25/09 (dernier délai).

Après vote du Conseil Municipal :

Refus de la mise en place de panneaux d'information lumineux

Refus de la mise en place de radars pédagogiques

Refus d'acquisition des vidéos projecteurs interactifs

- **Service minimum d'accueil en cas de grève à l'école**

Service minimum à l'école : grève des enseignants et accueil des enfants

Après de longs débats, il a été décidé de ne pas accueillir les enfants **SI** tous les enseignants font grève, à charge d'occuper les agents communaux à des tâches à définir.

En dehors de ce cas précis, l'accueil des enfants à la garderie et à la bibliothèque dans le cadre du service minimum (SMA) sera assuré normalement, ainsi que le service cantine.

- **ALSH** : Accueil de Loisirs sans Hébergement

Monsieur le maire présente aux conseillers le projet de création d'un service enfance jeunesse à l'initiative de la Commune de Saint-Clair du Rhône pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Les communes concernées : Saint Clair, Saint Alban du Rhône, Clonas sur Varèze, Les Roches de Condrieu et éventuellement Saint Prim . Avec participation financière des parents.

Budget à l'année de 70 000€.

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité des présents

- **Questions diverses** :

- Ecole : 82 élèves, donc maintien des 4 classes

| | | |
|----|------------|----------------------------|
| 14 | <i>PS</i> | <i>Jessica et Charline</i> |
| 9 | <i>MS</i> | <i>Jessica et Charline</i> |
| 11 | <i>GS</i> | <i>Clémence et Nadine</i> |
| 9 | <i>CP</i> | <i>Gwénaëlle et Nadine</i> |
| 2 | <i>CE1</i> | <i>Mathilde et Nadine</i> |
| 10 | <i>CE2</i> | <i>Clémence et Nadine</i> |
| 16 | <i>CM1</i> | <i>Mathilde et Nadine</i> |
| 12 | <i>CM2</i> | <i>Gwénaëlle et Nadine</i> |
| 2 | | <i>Enfants nés en 2013</i> |

- Document à utiliser par les élus pour validation et suivi des devis et bons de commande
- Carrefour D37B / route de la MEUILLE : travaux en octobre 2015
- C.I.E.M. : demande de la salle pour le jeudi 2 et le vendredi 3 juin 2016 (accord du tennis)
- Un groupe de travail pour l'établissement de fiches de poste / personnel a été constitué (Gisèle, Véronique, Frédérique, Cédric, Bernard et Serge)

Une fois le cadre de fonctionnement défini, le conseil municipal est d'accord pour attribuer, sous la responsabilité et l'arbitrage du Maire, la gestion du personnel à Katia RAVEL

- Trame verte et bleue : deux personnes-ressource participeront à l'atelier organisé par SOBERCO Environnement pour établir une cartographie concernant la trame verte et bleue à intégrer dans le P.L.U. (Jean-Pierre Chardon et Pierre Pourrat)

Réunions avec associations :

- Comité de gestion cantine : pas de changement de bureau
- L'association Saint-Albanaise du club des chiens de race Rottweiler (Président : Stéphane BONTOUX) organisera concours de beauté/chiens les 29 et 30 octobre 2016
- Assemblée Générale du Sou des écoles le 15 septembre 2015 : nouveau bureau. Présidente Katy BALGUY, Secrétaire Céline CRESPIY, Trésorière Nadine MORELLON.
- Réunion secteur FNACA le 18 septembre 2015 : implication de Bernard BILLES et Cédric FERMOND
- emploi d'été des jeunes : forte implication de Serge Carmona et Aurélie Bussolin, aussi bien dans les tâches concrètes à accomplir que dans l'organisation pour leur bon déroulement
- Cyclo-cross : championnats de l'Isère le 11 novembre 2015

Préparation le mardi 10 novembre après-midi, présence le 11 novembre à partir de 8 heures 30 (mise en place) ; précision a été donnée aux organisateurs de l'absence des «élus» à partir de 10 heures 30 (défilé du 11 novembre)

- Spectacle « qui vivra Ferrat » avec Alain HIVER le samedi 27 février 2016, salle polyvalente
- Congrès des maires le 10 octobre 2015
- Assemblée Générale BASA le 10 octobre, inauguration du boudrome le 17 octobre à partir de 16 heures 30
- Assemblée Générale de la FNACA le 8 octobre à 17 heures
- Assemblée Générale Club de Loisirs le 16 octobre à 19 heures

Fin de séance le vendredi à 0 heure 40